



Divorce liquidation du patrimoine

Par manat, le 15/04/2015 à 15:03

Bonjour,

je suis actuellement en pleine séparation, mariée depuis 8 ans avec une petite fille née de cette union

Mon mari a quitté le domicile il y a 8 mois, une procédure de divorce est actuellement engagée. il me propose que nous restions propriétaire (indivision) mais il va de nouveau être père dans qq mois

dans le cas d'une indivision cet enfant devient t'il futur héritier ?

je lui ai demandé de me léguer la maison qui d'ailleurs n'est pas encore finie d'être payée et de prendre en charge la continuité et fin des travaux qu'il a engagés

merci

Par domat, le 15/04/2015 à 20:10

bjr,

les enfants de votre ex-futur mari seront héritiers de leur père donc d'une part dans le bien en indivision.

rester en indivision n'est pas forcément la meilleure solution car ce mode de gestion devient compliqué en cas de désaccord entre les indivisaires ce qui arrive souvent quand l'ex-époux y vit avec une nouvelle personne.

généralement il faut envisager la vente.

il reste le problème du prêt fait par la communauté qu'il faudra continuer à rembourser sachant que vous êtes solidaire du prêt donc votre futur ex-mari ne sera pas très chaud pour continuer à rembourser un prêt pour un bien qu'il n'occupe plus surtout s'il a fondé une nouvelle famille.

cdt

Par manat, le 16/04/2015 à 21:17

Merci pour votre réponse

Je me retrouve dans une situation non choisie

Si je veux garder ma maison je dois donc lui rembourser sa part même après avoir fait ce qu'il a fait